



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## OBSERVATOIRE HYDROLOGIQUE

## BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Oct. 2024**

# Synthèse mensuelle au 1<sup>er</sup> novembre 2024

## Un mois d'octobre humide marquant la fin de l'étiage

Les cumuls mensuels des précipitations sont importants pouvant aller, localement, jusqu'à 400 mm. Ces valeurs sont globalement excédentaires par rapport à la normale. Les pluies efficaces du mois sont globalement comprises entre 50 et 300 mm. L'humidité des sols varie de proche de la normale à extrêmement humide. Les pluies recensées ont permis des débits au-dessus des débits objectif d'étiage avec une nette amélioration depuis septembre. De même, pour l'hydraullicité, toutes les stations du bassin ont une hydraullicité supérieure à 80 % et une grande majorité est au-dessus de 120 %. Pour les eaux souterraines, la recharge est amorcée et les niveaux sont exceptionnellement hauts en ce début de recharge. Au 1<sup>er</sup> novembre, la très grande majorité des arrêtés de restriction temporaires des usages de l'eau a été levée.

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## Sommaire

|                                                |   |                                   |    |
|------------------------------------------------|---|-----------------------------------|----|
| Synthèse.....                                  | 2 | Hydraullicité.....                | 8  |
| Précipitations mensuelles.....                 | 3 | Débits .....                      | 9  |
| Rapport aux normales des précipitations.....   | 4 | Réserves en eau.....              | 12 |
| Pluies efficaces.....                          | 5 | Niveau des eaux souterraines..... | 14 |
| Indicateur d'humidité des sols.....            | 6 | Arrêtés de restriction.....       | 15 |
| Débits journaliers et débits de référence..... | 7 | Glossaire.....                    | 16 |

Les cumuls mensuels de précipitations sont compris entre 60 et 250 mm, localement jusqu'à 400 mm. Le rapport à la normale de ces précipitations est globalement excédentaire avec localement des secteurs proches de la normale (ouest Gironde notamment).

Depuis septembre, le cumul des précipitations est excédentaire sur l'ensemble du territoire. Seul l'est du département de l'Ariège reste au niveau de la normale.

Les pluies efficaces d'octobre sont globalement comprises entre 50 et 300 mm sur l'ensemble du bassin et sont parfois très importantes sur les secteurs de relief.

En cumul depuis ce début d'année hydrologique, elles restent localement plus limitées sur les plaines d'Occitanie.

L'humidité des sols est importante sur la partie Ouest du bassin (de modérément à extrêmement humide) et plus faible sur la partie Est (autour de la normale à très humide localement).

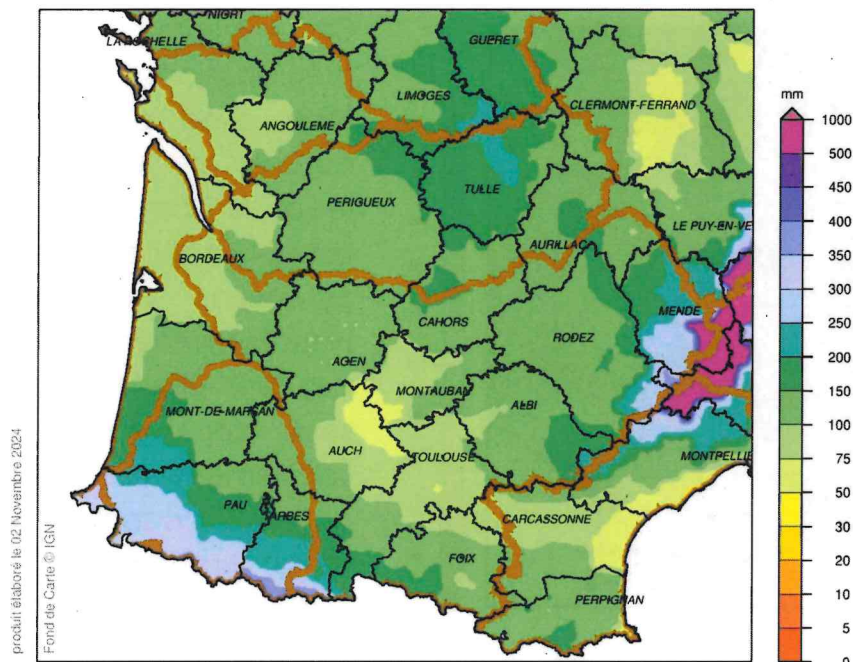
La situation des débits moyens journaliers est en nette amélioration par rapport à celle du mois de septembre. Seules 4 stations sont passées sous leur DOE au moins 1 jour dans le mois contre 18 en septembre.

Toutes les stations du bassin ont une hydraulité supérieure à 80 %. La grande majorité des stations (56 sur 62) est au-dessus de 120 %.

Le taux de remplissage global des retenues non-conventionnées est de 66 % en 2024 contre 37,4 % à la même période en 2023. Une tendance à la recharge s'amorce depuis le milieu du mois d'octobre. Cette situation est encore plus marquée avec un taux de remplissage actuel à 71 % contre 15 % en 2023 pour les retenues conventionnées, associées aux ouvrages hydroélectriques.

Concernant les eaux souterraines, la recharge est clairement amorcée à l'échelle du bassin et les niveaux sont exceptionnellement hauts en ce début de recharge des nappes.

Au 1<sup>er</sup> novembre, la très grande majorité des arrêtés de restriction temporaires des usages de l'eau du bassin a été abrogée. Seuls les départements de l'Aude et de la Lozère ont reconduit chacun un arrêté respectivement de crise et de vigilance. L'arrêté de vigilance concerne tout le département de la Lozère. L'arrêté de crise concerne le bassin-versant de l'Hers Mort sur sa partie Audoise.

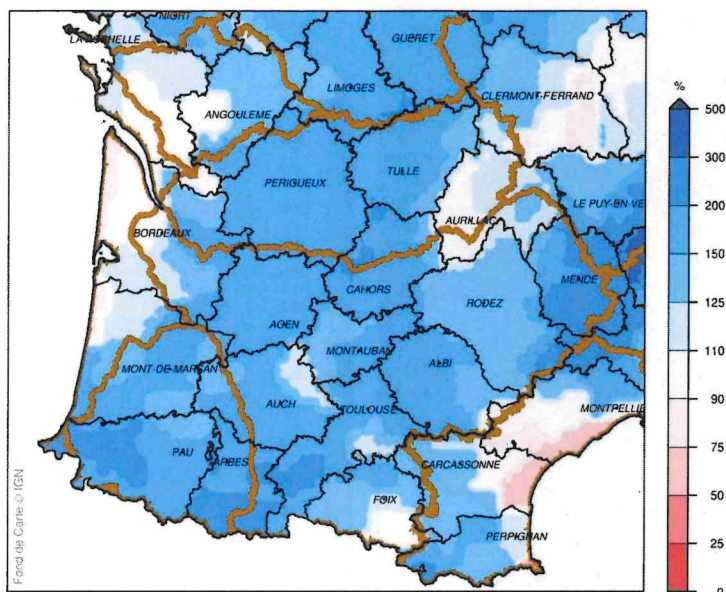


### Précipitations d'octobre 2024

Les cumuls mensuels les moins importants sont compris entre 60 à 90 mm sur l'ouest de la Gironde et entre le nord-est du Gers et l'ouest de Tarn-et-Garonne. Ailleurs la lame d'eau mensuelle est supérieure à 100 mm avec des zones de 150 à 200 mm sur le nord du Lot, la Corrèze et le nord-est de la Dordogne. Plus au sud, les cumuls dépassent les 200 mm sur l'ouest des Pyrénées.

Localement, sur la plaine du Pays Basque et sur la montagne Basque, les cumuls maximum atteignent 370 mm.

Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Octobre 2024

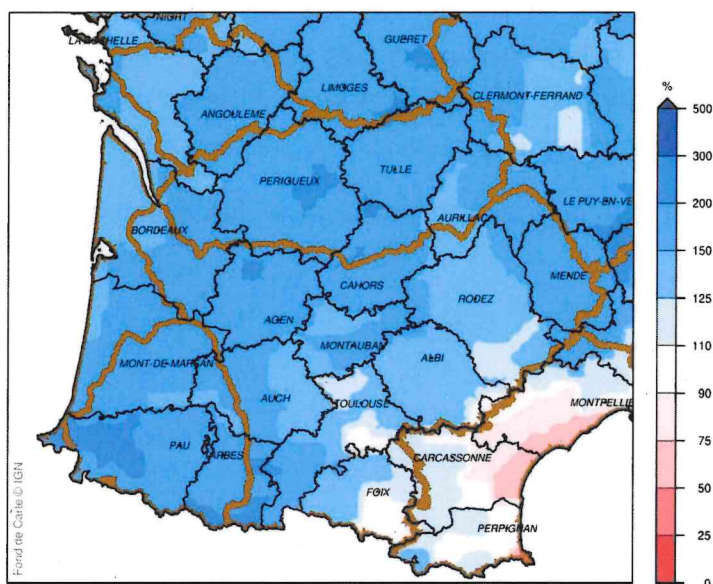


## Rapport à la normale des précipitations d'octobre 2024

On relève un excédent de précipitations, globalement de 40 à 80 % avec des « noyaux » assez notables de 100 à 120 % présents sur le Lot, la Corrèze ou encore l'ouest du Lot-et-Garonne. Dans le piémont pyrénéen, notamment dans les Hautes-Pyrénées et sur la moitié ouest des Pyrénées-Atlantiques, les normales sont dépassées de 100 à 150 %. Localement, des déficits très localisés de 10 à 20 % sont présents dans l'ouest de la Gironde, au sud-est de l'Ariège ou encore à l'ouest du Cantal.

## Rapport à la normale des précipitations de septembre 2023 à octobre 2024

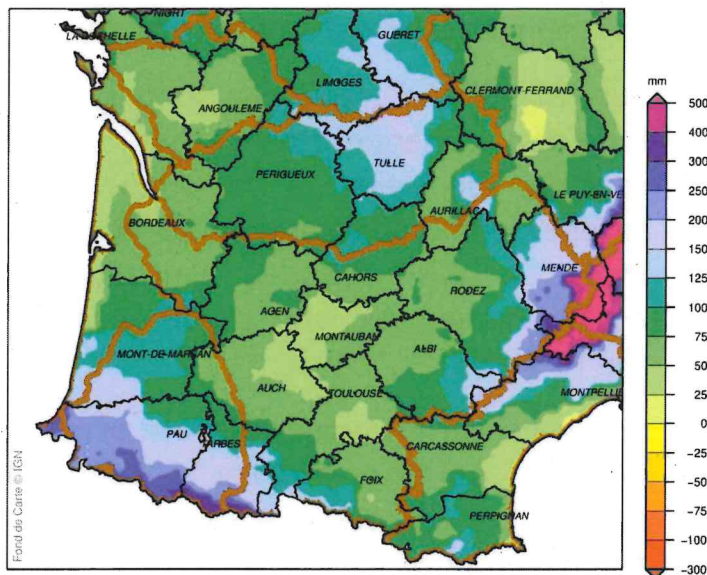
Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de précipitations  
Année hydrologique



Les précipitations sur les mois de septembre et octobre sont globalement excédentaires. Seuls la plaine toulousaine et l'est ariégeois restent parfois un peu déficitaires en marge de certains épisodes pluvieux les plus actifs. L'excédent est un peu plus limité sur le Tarn et l'Aveyron ainsi que sur le littoral Nord Aquitain. Il atteint ou dépasse fréquemment 50 % et parfois 100 %.

## Pluies efficaces d'octobre 2024

Bassin Adour Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Octobre 2024

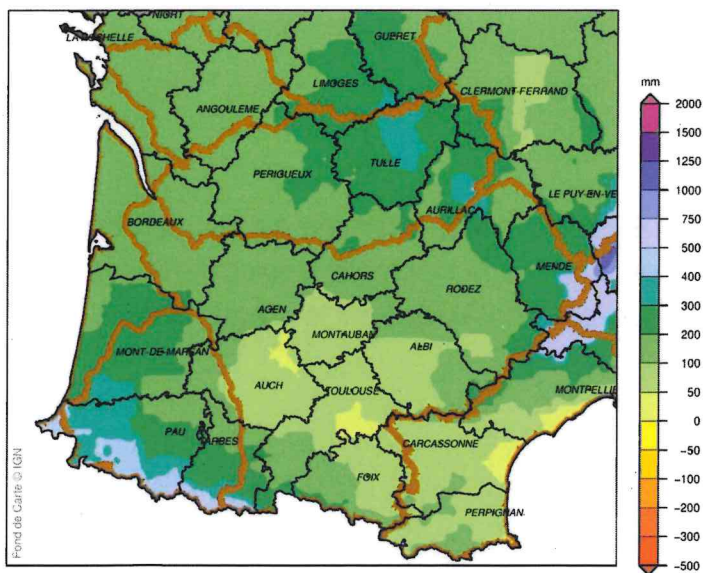


Les pluies efficaces sont globalement positives sur l'ensemble du bassin et parfois très importantes sur les secteurs de relief les plus impactés par les fortes précipitations.

Elles sont la résultante des précipitations mensuelles conséquentes et du déficit d'ensoleillement de -10 à -30 % en octobre.

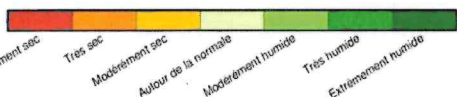
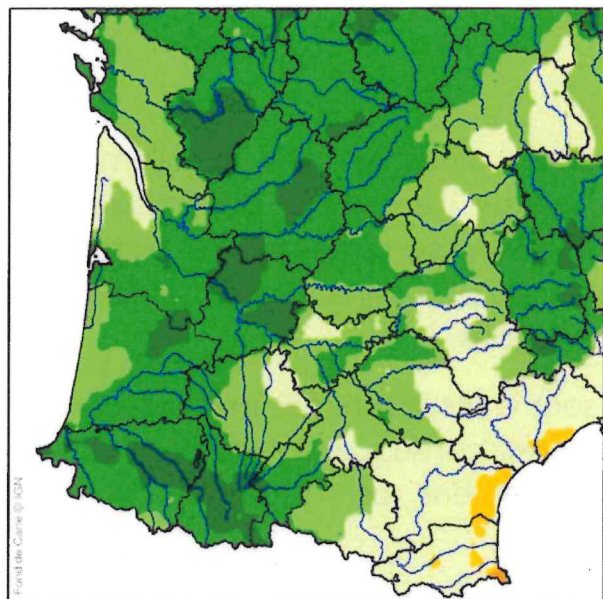
## Pluies efficaces de septembre 2023 à octobre 2024

Bassin Adour Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
De Septembre à Octobre 2024



Les apports de pluie d'octobre viennent s'ajouter à ceux de septembre. Ils restent localement plus limités sur les plaines de l'Occitanie, mais sont supérieurs à 100 mm sur la majeure partie du bassin. Les pluies efficaces sont très importantes sur l'ouest du relief pyrénéen où les épisodes pluvieux se sont succédés ainsi que sur la Corrèze et plus localement sur certains reliefs aveyronnais.

Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)  
Octobre 2024 - décade 3



## Indicateur d'humidité des sols pour la 3<sup>ème</sup> décade d'octobre 2024

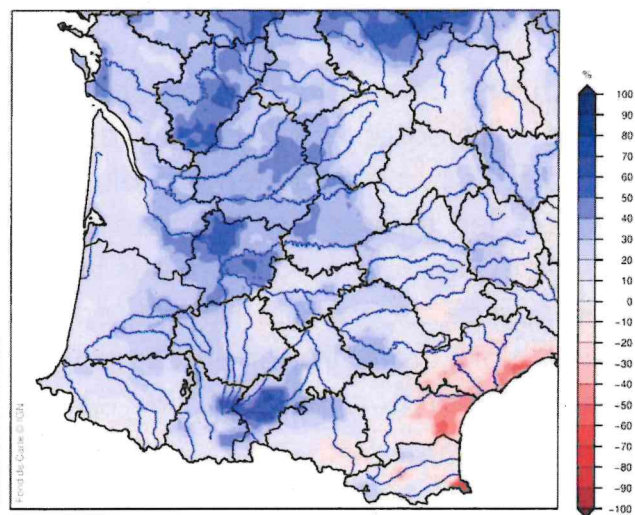
L'indice d'humidité des sols est élevé sur le bassin de l'Adour, sur les Landes ou encore le bassin de la Dordogne notamment sur sa partie limousine (très humide à extrêmement humide).

Sur l'Occitanie, les sols sont plus humides essentiellement sur les secteurs de relief à la suite de l'évènement méditerranéen de fin de mois et aux épisodes de pluies orographiques sur une partie Ouest des Pyrénées.

En plaine, sur les vallées du Tarn et de l'Aveyron ou entre sud Lot et Lot-et-Garonne, l'humidité du sol est plus faible (autour de la normale).

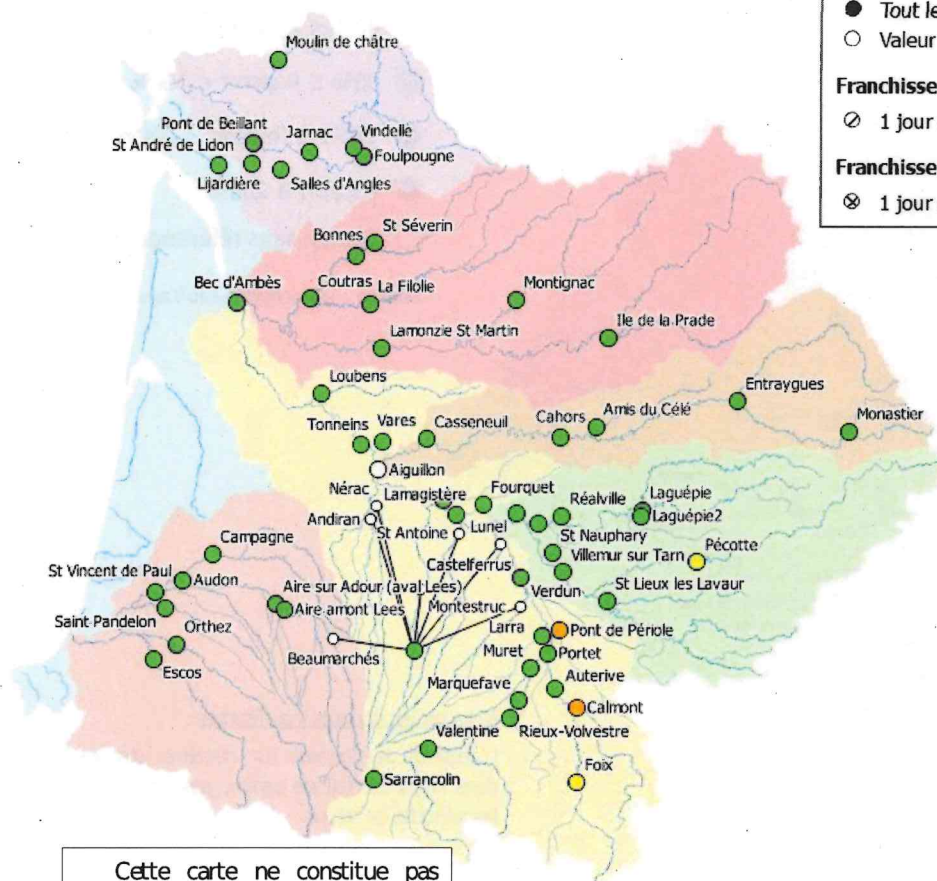
## Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 6 novembre 2024

Ecart à la normale  
de l'indice d'humidité des sols  
le 6 Novembre 2024



Le rapport à la normale est globalement proche de la normale à excédentaire. Le sud-est de l'Ariège est en léger déficit.

Octobre 2024



⚠ Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

**Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) :  $QMJ < DOE$**

- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 6 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

**Franchissement du débit d'alerte renforcé :  $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$**

- ⊗ 1 jour ou plus

**Franchissement du débit de crise (DCR) :  $QMJ < DCR$**

- ⊗ 1 jour ou plus

**Nota :**

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE. Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

Les précipitations du mois d'octobre ont permis un maintien des débits au-dessus des débits objectif d'étiage. La situation est en nette amélioration par rapport à celle du mois de septembre. En effet, seules 4 stations sont passées sous leur DOE au moins 1 jour dans le mois dont 2 (Pont de Périole sur l'Hers et Calmont sur l'Ariège) sont passées sous le DOE respectivement 6 et 15 jours dans le mois.

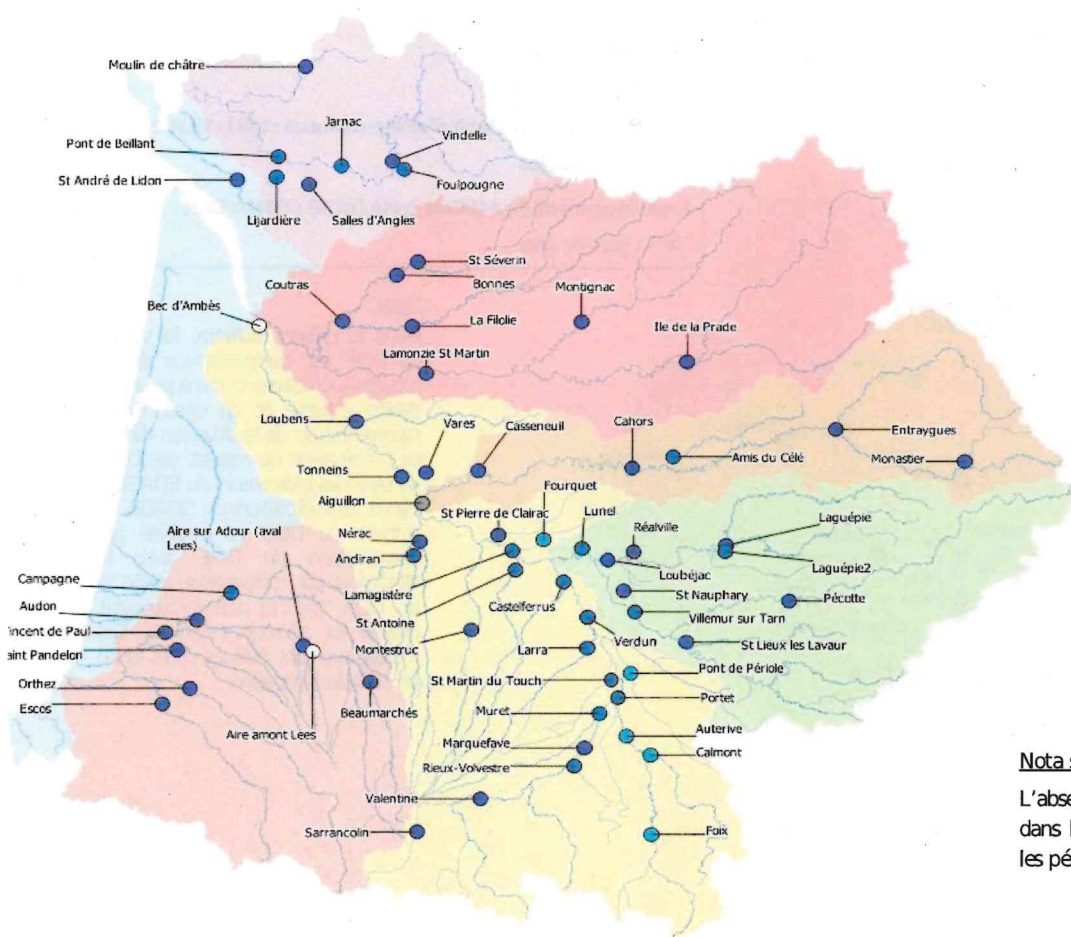
Aucune station n'a franchi le débit de crise.

L'absence de précipitations sur l'est du bassin et plus particulièrement l'est du département de l'Ariège impacte ce maintien de débit.

Les deux autres stations concernées, en jaune, sont : Pécotte sur le Tarn et Foix sur l'Ariège.

Pour rappel en septembre, 5 stations étaient passées sous le DOE plus de 15 jours.

Octobre 2024



- Aucune valeur
- Rapport < 20%
- 20% ≤ Rapport < 40%
- 40% ≤ Rapport < 80%
- 80% ≤ Rapport < 120%
- 120% ≤ Rapport < 200%
- Rapport ≥ 200%
- Station sans référence

Source : [www.hydro.eaufrance.fr](http://www.hydro.eaufrance.fr)Nota sur les données insuffisantes :

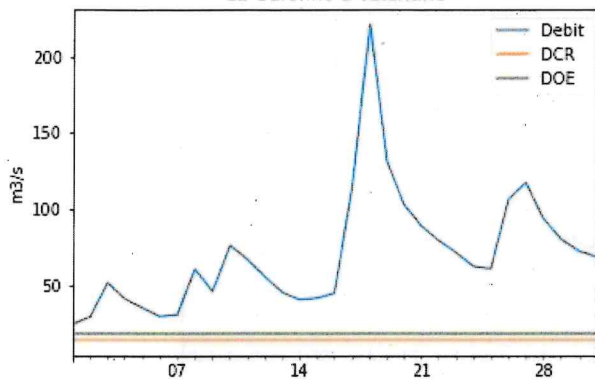
L'absence de données sur certaines stations dans l'Hydroportail ne permet pas de calculer les périodes de retour.

L'hydraullicité des stations du bassin Adour-Garonne s'est améliorée et est globalement au-dessus de la normale. Toutes les stations ont une hydraullicité supérieure à 80 %. La grande majorité des stations (56 sur 62) sont au-dessus de 120 %.

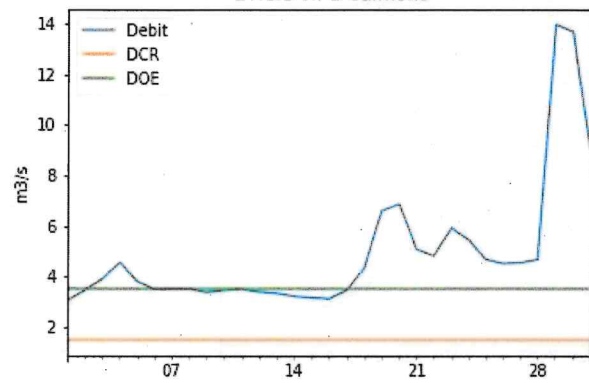
| Hydraullicité             | Nombre de stations au 1er octobre | Nombre de stations au 1er novembre | Différence |
|---------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------|
| <b>Inférieur à 20%</b>    | 0                                 | 0                                  | 0          |
| <b>Entre 20 et 40%</b>    | 1                                 | 0                                  | -1         |
| <b>Entre 40% et 80%</b>   | 5                                 | 0                                  | -5         |
| <b>Entre 80% et 120%</b>  | 16                                | 5                                  | -11        |
| <b>Entre 120% et 200%</b> | 27                                | 19                                 | -8         |
| <b>Supérieur à 200%</b>   | 13                                | 37                                 | 24         |
| <b>Absence de données</b> | 0                                 | 1                                  | 1          |
| <b>Total</b>              | 62                                | 62                                 | 0          |

# Débits journaliers – Axe Garonne

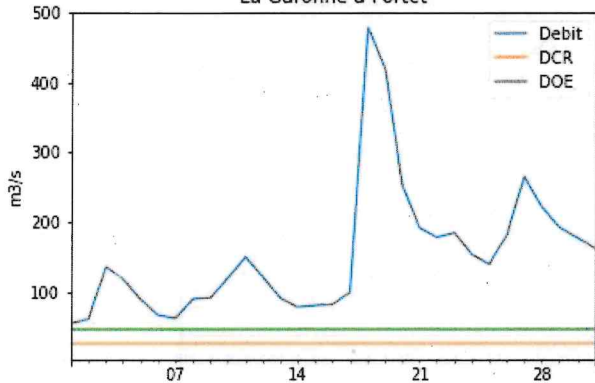
La Garonne à Valentine



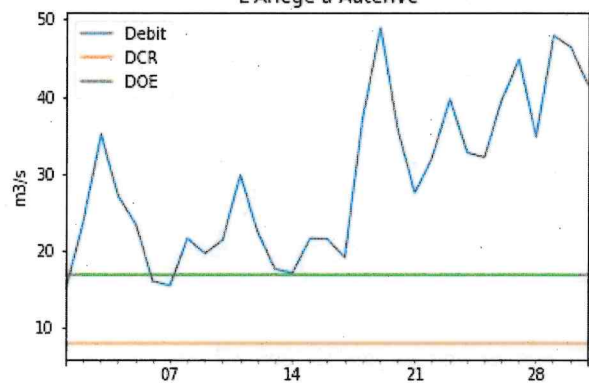
L'Hers-Vif à Calmont



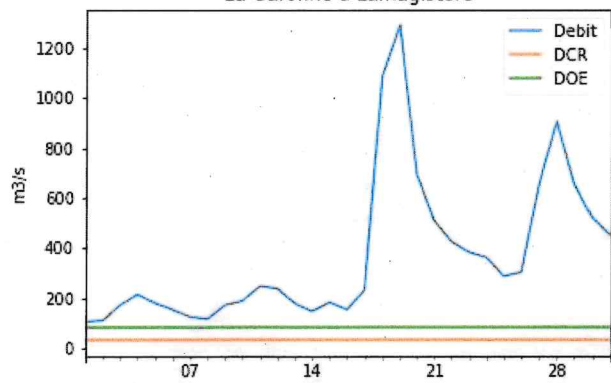
La Garonne à Portet



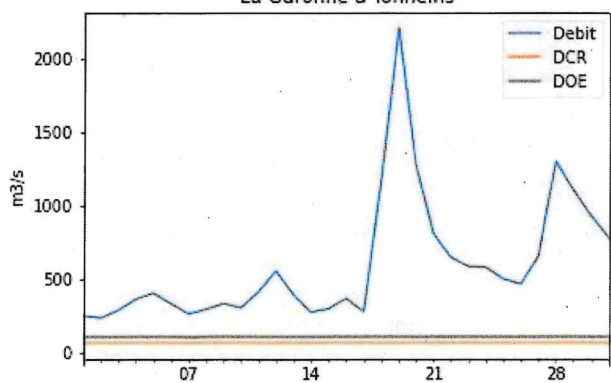
L'Ariège à Auterive



La Garonne à Lamagistère

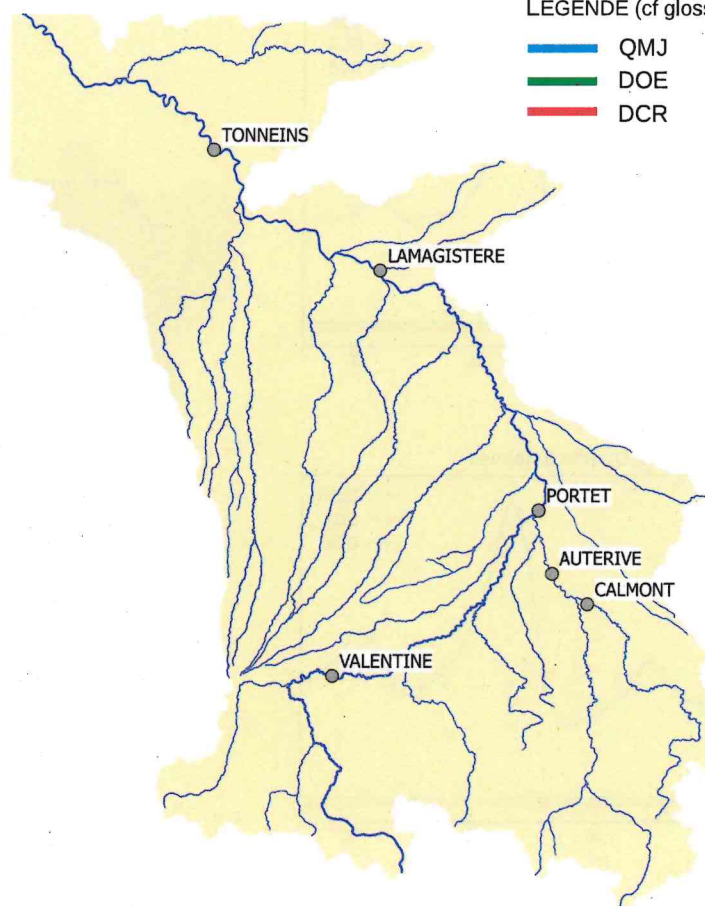


La Garonne à Tonneins



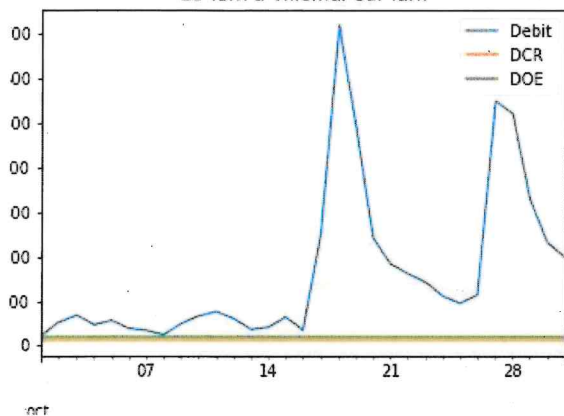
LÉGENDE (cf glossaire)

- QMJ
- DOE
- DCR

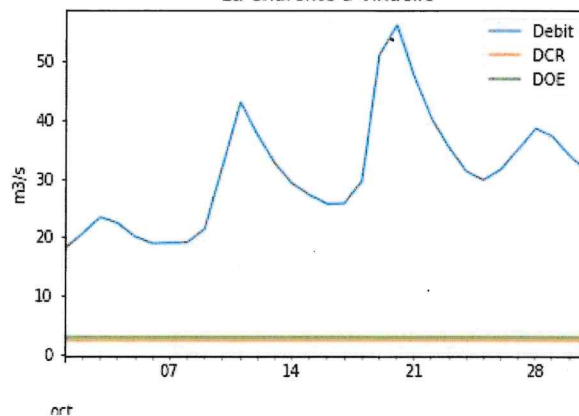


# Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

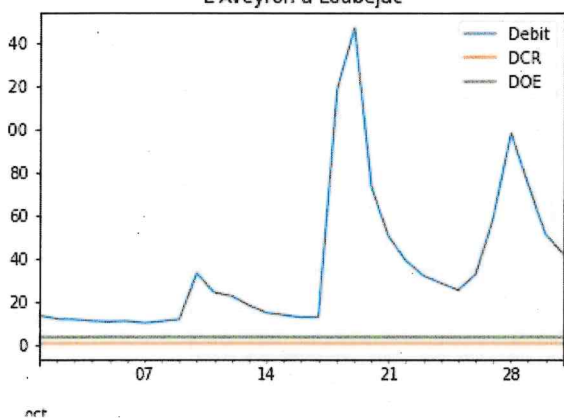
Le Tarn à Villemur-sur-Tarn



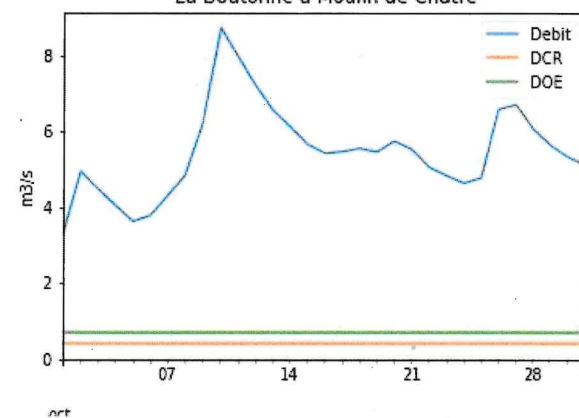
La Charente à Vindelle



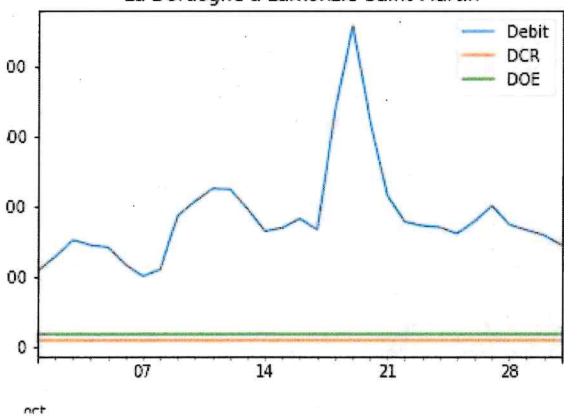
L'Aveyron à Loubéjac



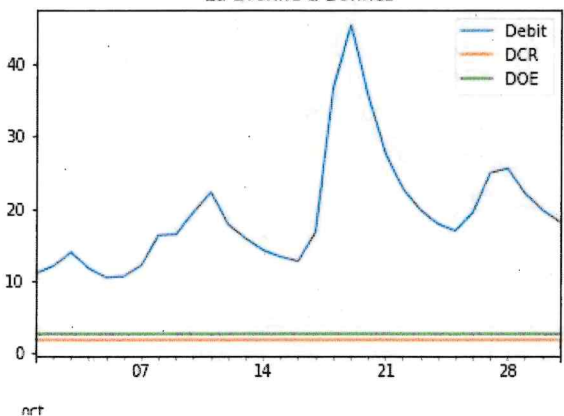
La Boutonne à Moulin de Châtre



La Dordogne à Lamonzie-Saint-Martin

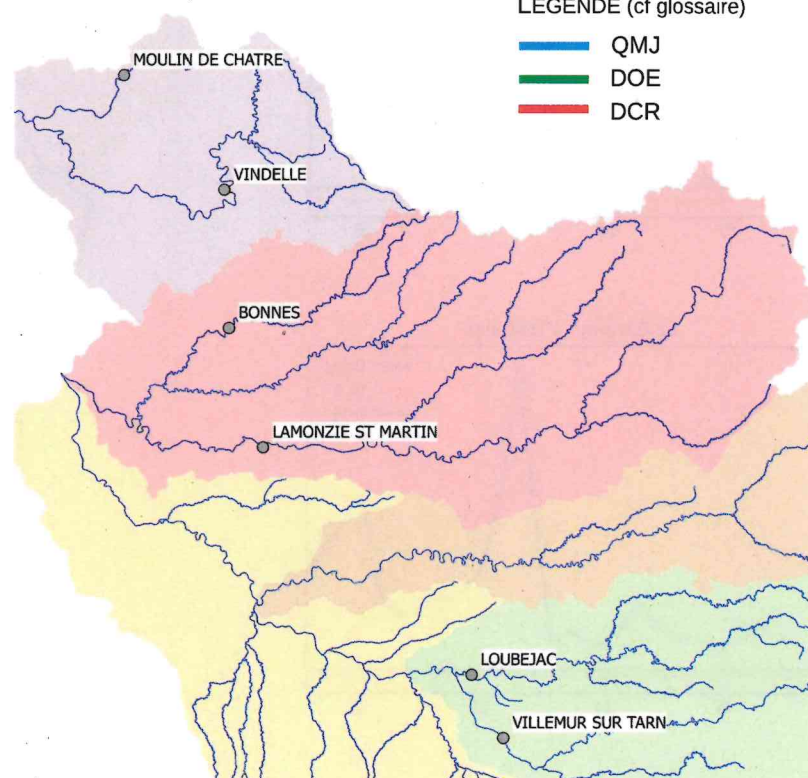


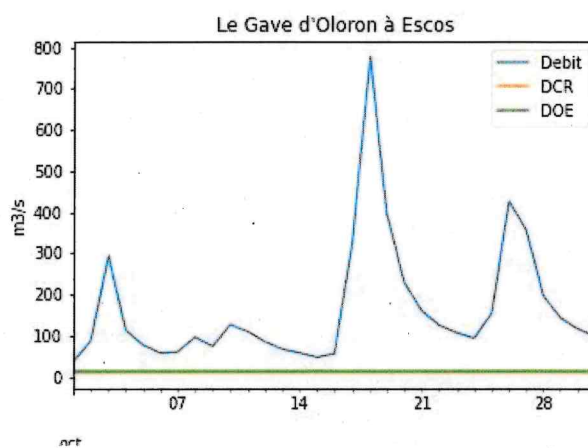
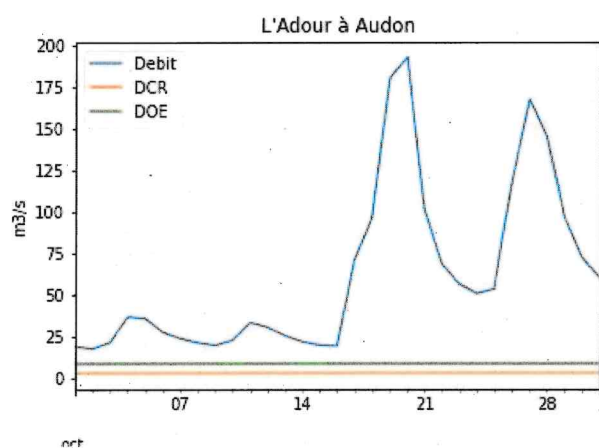
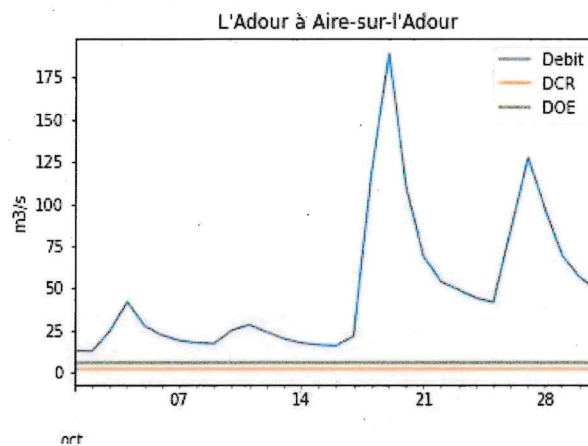
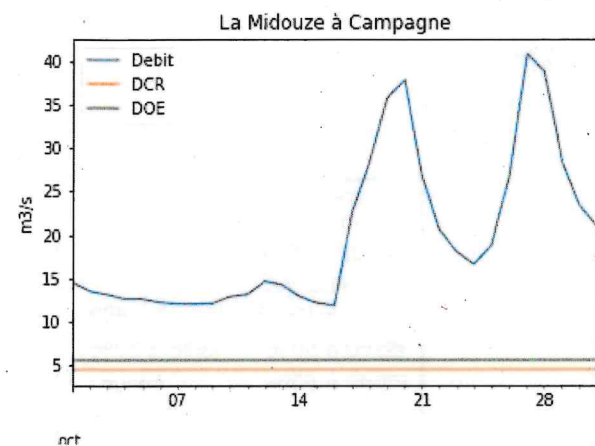
La Dronne à Bonnes



LÉGENDE (cf glossaire)

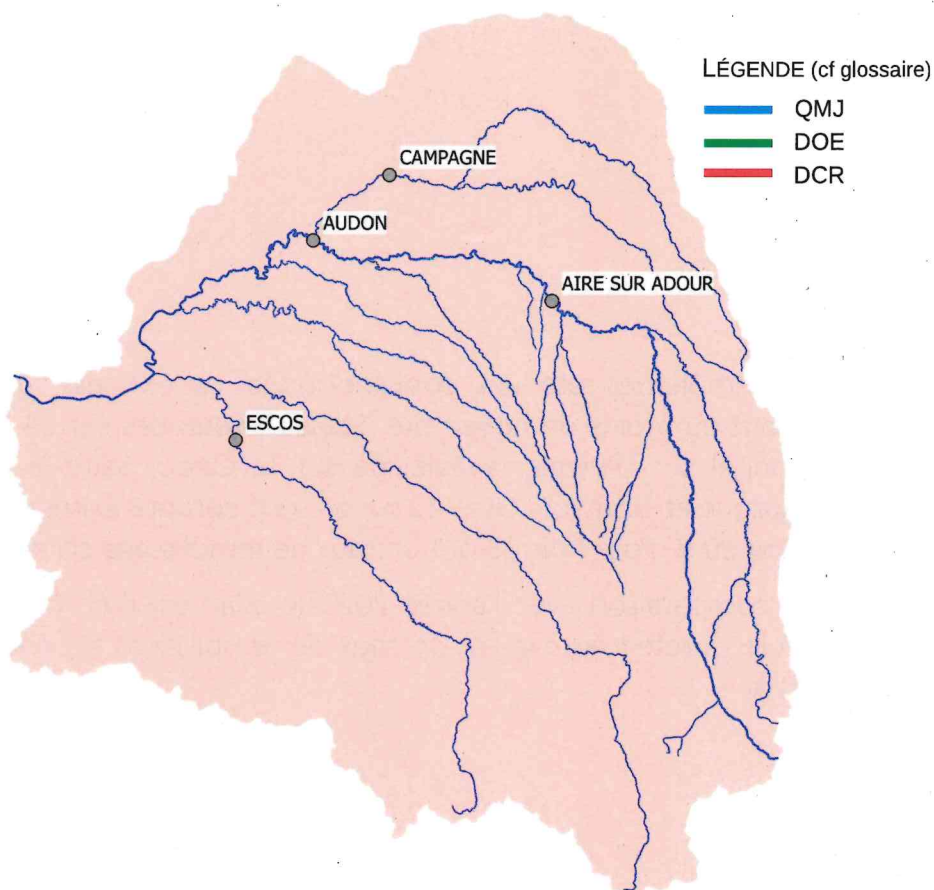
- QMJ
- DOE
- DCR



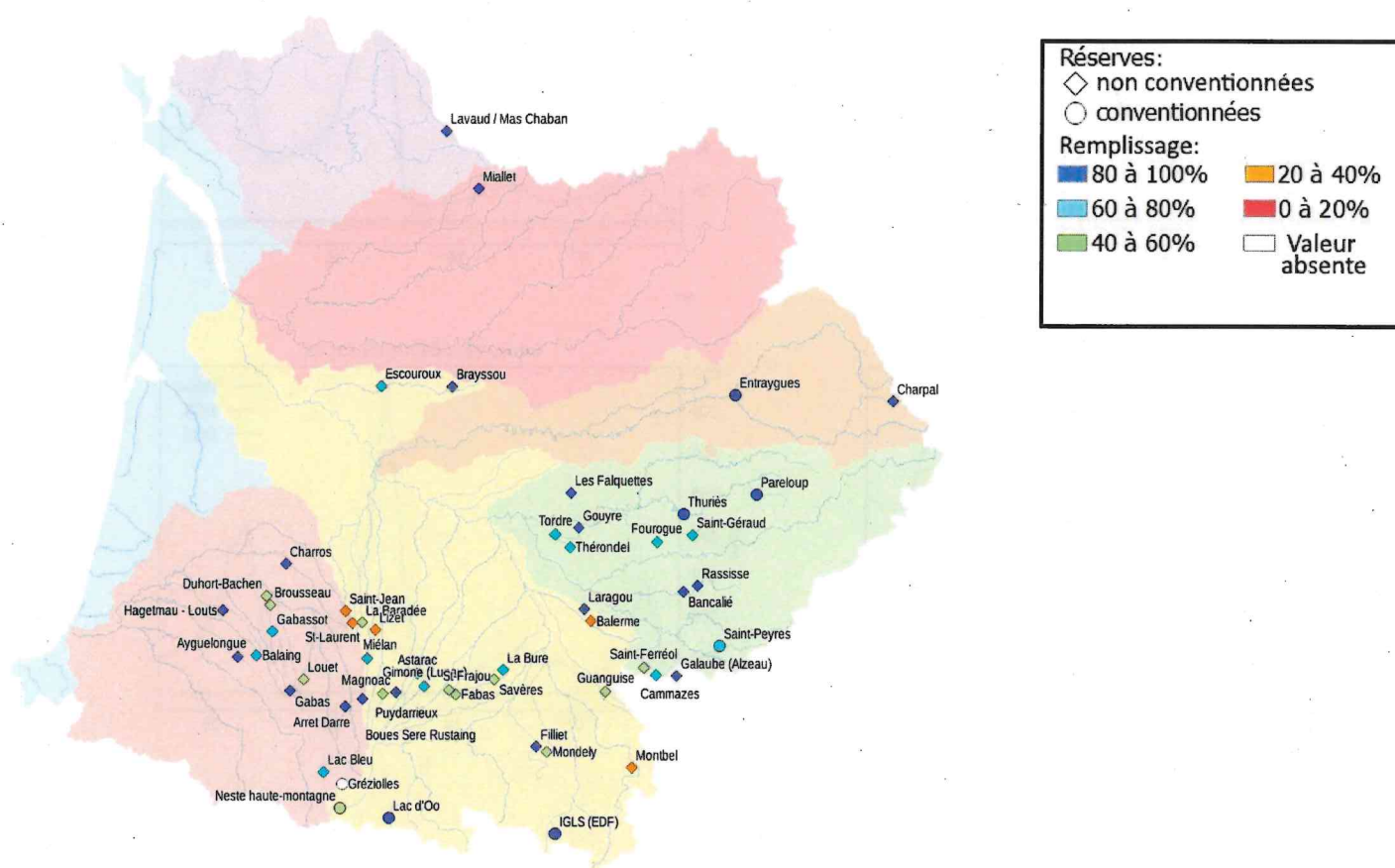


## Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



## Taux de remplissage des barrages conventionnés et non conventionnés au 1<sup>er</sup> novembre 2024



### Nota sur les données utilisées :

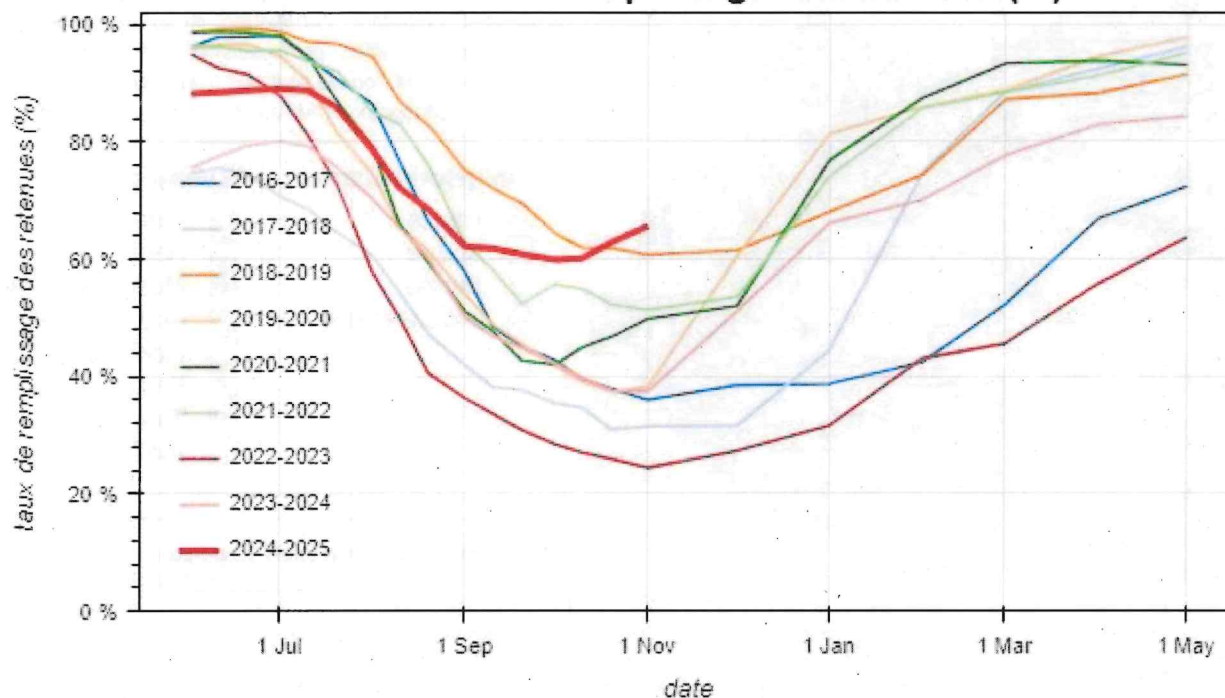
Les retenues de plus de 1,5 Mm<sup>3</sup> sont prises en compte dans le présent bilan.

L'ensemble des retenues, conventionnées ou non, est au-dessus des 20 % de remplissage au début du moins de novembre. Seules 5 retenues sur 54 sont sous les 40 % de remplissage : Monbel sur l'Ariège, la Balermé sur le Girou, Saint-Jean sur la Douze, Saint-Laurent sur l'Auzoue et Lizet sur l'Osse. 12 sur 54 sont compris entre 40 et 60 % de remplissage et 14 entre 60 et 80 %. Pour finir, 23 ont un taux de remplissage compris entre 80 et 100 %.

En comparaison avec l'année 2023, le bilan est bien plus favorable, car à la même période seules 3 retenues avaient un taux de remplissage supérieur à 60 % et ne dépassant pas les 80 %.

## Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention

**Bassin Adour-Garonne - ouvrages hors convention**  
données: taux de remplissage des retenues (%)



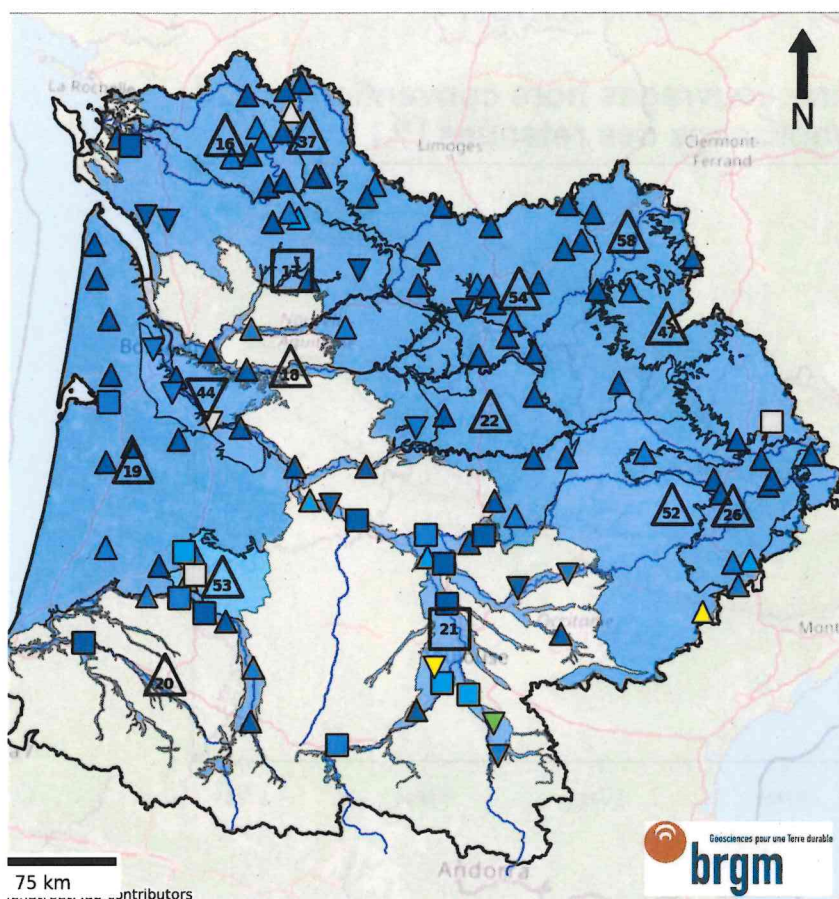
Le remplissage des retenues suivies en Adour-Garonne est en augmentation. En effet, depuis mi-septembre, ce remplissage des retenues s'est stabilisé. Ces dernières ont entamé leur recharge durant le mois d'octobre.

## Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1<sup>er</sup> novembre 2024

| Sous-bassin<br>(hors réserves sous convention) | Taux de remplissage<br>1er novembre 2024 (%) | Taux de remplissage<br>1er novembre 2023 (%) | Taux de remplissage<br>1er octobre 2024 (%) |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Adour                                          | 74,7%                                        | 44,6%                                        | 56,1%                                       |
| Charente                                       | 90,2%                                        | 11,7%                                        | 85,6%                                       |
| Dordogne                                       | 99,2%                                        | 28,2%                                        | 95,2%                                       |
| Garonne                                        | 48,2%                                        | 29,7%                                        | 48,0%                                       |
| Lot                                            | 100,0%                                       | 78,3%                                        | 93,0%                                       |
| Système Neste                                  | 63,2%                                        | 43,7%                                        | 55,6%                                       |
| Tarn-Aveyron                                   | 78,0%                                        | 42,3%                                        | 75,2%                                       |
| <b>Total non conventionné</b>                  | <b>65,7%</b>                                 | <b>37,4%</b>                                 | <b>59,8%</b>                                |
| <b>Total conventionné</b>                      | <b>71,21 %</b>                               | <b>15,14 %</b>                               | <b>71,21 %</b>                              |

Le taux de remplissage global des retenues non-conventionnées est de 66 % en 2024 contre 37,4 % à la même période en 2023. Pour les retenues conventionnées, le constat est plus important avec un taux de remplissage actuel à 71 % contre 15 % en 2023.

Octobre 2024



Source : BRGM

Nota :

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet **Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS)** est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».

**Evolution récente :**

- △ Hausse
- Stable
- ▽ Baisse
- Indéterminée

**Niveau des nappes :**

- Très haut
- Haut
- Modérément haut
- Autour de la moyenne
- Modérément bas
- Bas
- Très bas
- Indéterminé

**Grands systèmes aquifères du bassin Adour-Garonne**

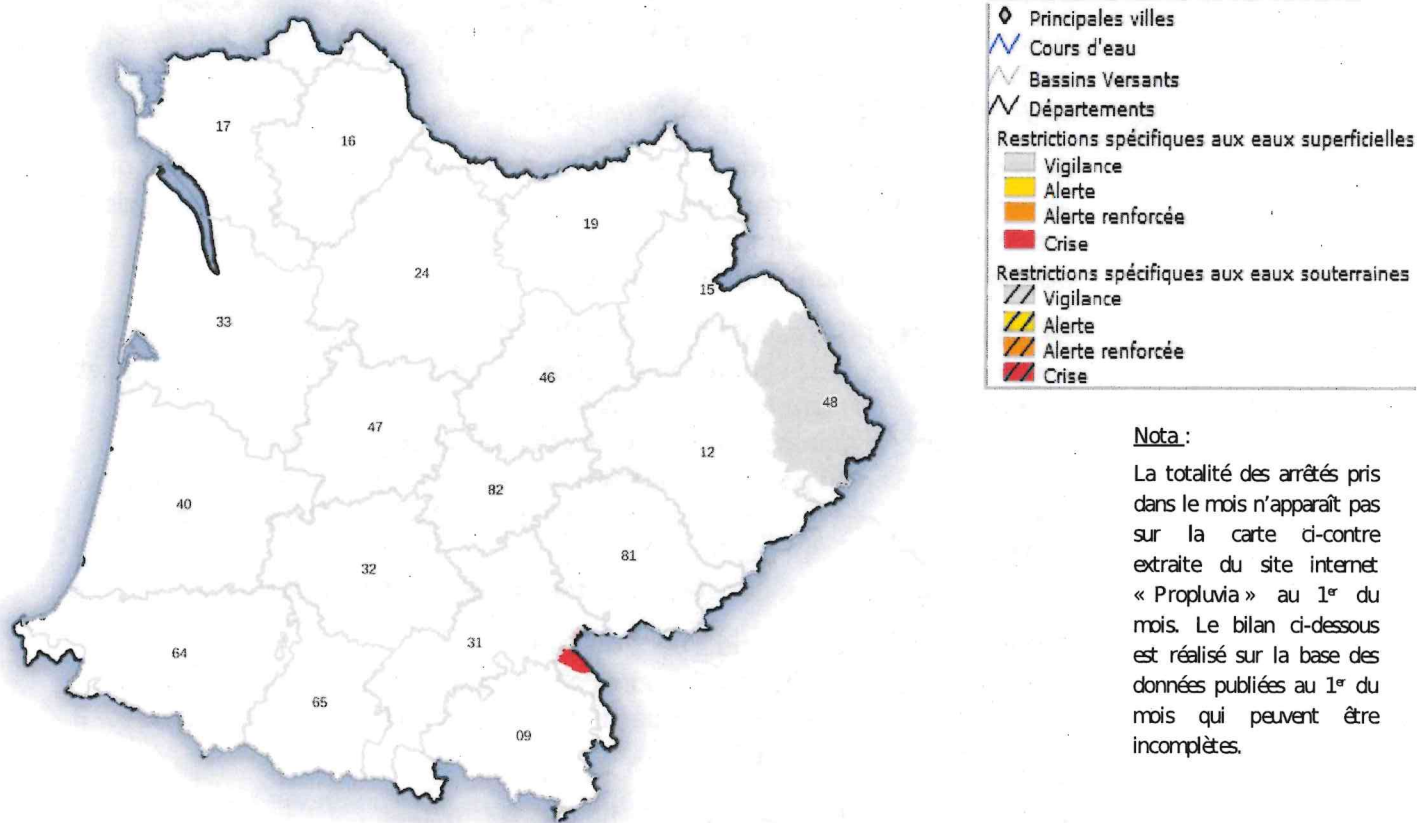
- G16 - Nappes des calcaires du jurassique moyen et supérieur des Charentes
- G17 - Nappes des calcaires crétacés du Périgord et du bassin Angoumois
- G18 - Nappes alluviales de la Garonne aval, de la Dordogne et de leurs principaux affluents
- G19 - Nappes des formations plioquaternaires du bassin aquitain
- G20 - Nappes alluviales de l'Adour et du Gave de Pau
- G21 - Nappes alluviales de la Garonne amont et de ses principaux affluents
- G22 - Nappes des calcaires jurassiques karstifiés des Causses du Quercy et de leurs bordures
- G26 - Nappes des calcaires jurassiques karstifiés des Grands Causses et de la bordure cévenole
- G37 - Nappes des calcaires jurassiques de la Brenne et du Poitou et karst de la Rochefoucauld
- G44 - Nappes des calcaires oligocènes de l'Entre-deux-Mers
- G47 - Nappes des formations volcaniques du Massif Central
- G52 - Nappes du socle des Cévennes, de Margeride, de Ségalat et de la Montagne noire
- G53 - Nappe des sables fauves et calcaires miocènes de l'Armagnac
- G54 - Nappes du socle du plateau du Limousin et de la Chataigneraie
- G58 - Nappes du socle de la Combraille et du plateau de Millevaches

Le mois d'octobre marque clairement le début de la période de recharge et de l'année hydrologique 2024-2025. Les précipitations y ont été voisines de la normale pour la plus grande partie du bassin Adour-Garonne. Seule exception notable, les têtes des bassins versants du Lot et de la Dordogne ont enregistré une situation modérément humide.

La recharge est clairement amorcée à l'échelle du bassin puisque les trois-quarts (74 %) des indicateurs présentent un niveau moyen mensuel en hausse. La baisse se poursuit toutefois sur 12 % des indicateurs, les autres (14 %) ayant vu leur niveau moyen mensuel se stabiliser.

Pour résumer, les niveaux sont exceptionnellement hauts en ce début de période de recharge. Cela signifie que les nappes les moins capacitives (socle, alluvions) joueront peu leur rôle de tampons en cas de crues des eaux superficielles.

## Situation au 1<sup>er</sup> novembre 2024



### Nota :

La totalité des arrêtés pris dans le mois n'apparaît pas sur la carte ci-contre extraite du site internet « Propluvia » au 1<sup>er</sup> du mois. Le bilan ci-dessous est réalisé sur la base des données publiées au 1<sup>er</sup> du mois qui peuvent être incomplètes.

Au 1<sup>er</sup> novembre, la très grande majorité des arrêtés de restriction du bassin se sont terminés. Seuls, les départements de l'Aude et de la Lozère ont reconduit un arrêté.

La Lozère est couverte par un arrêté de vigilance couvrant l'ensemble de son territoire.

L'Aude est couvert par un arrêté de restriction au niveau crise sur le bassin-versant de l'Hers Mort.

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>QMJ</b>                                           | Débit moyen journalier exprimé en m <sup>3</sup> /s.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>VCN10</b>                                         | <p>Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs.</p> <p>Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07).</p> <p>Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Période de retour</b>                             | Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaires (humide) et déficitaires (sec).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>DOE</b>                                           | <p>Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique,</li> <li>- qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage.</li> </ul> <p>Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 &gt; 0,8 x DOE).</p> <p>Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.</p> |
| <b>QA</b>                                            | <p>Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE.</p> <p>Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>QAR</b>                                           | <p>Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR.</p> <p><math>QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)</math>.</p> <p>Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>DCR</b>                                           | <p>Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu,</li> <li>- qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Evapotranspiration</b>                            | Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Pluie efficace</b>                                | Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Indicateurs globaux<br/>Indicateurs ponctuels</b> | Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières  
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))